

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMUNE DE NISTOS

Séance du 26 septembre 2016

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 16/09/2016

Présents : 9 *L'an deux mille seize et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis RECURT*

Votants: 9

Présents : Denis RECURT, Fernand CAMPAN, Frédérique ACHARD, Jean-François RECURT, Jean-Louis MONSERIE, Raymond MAUPOME, Pierre MAUPOME, Bernard SEVERA, Anne PETARD

Pour: 9

Contre: 0 **Représentés:**

Abstentions: 0 **Excusés:**

Absents: Laurent SEUBE, Daniel SEUBE

Secrétaire de séance: Frédérique ACHARD

Objet: Instauration de la Taxe d'Aménagement - 2016_DE_009

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Equipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est aussi destinée à remplacer depuis le 1er janvier 2015, la Participation pour Voies et Réseaux (PVR).

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la Taxe d'Aménagement au taux de 1 %.

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse. Elle sera transmise au service fiscalité chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Denis RECURT



RF

Sous-Préfecture de BAGNERES DE BIGORRE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 30/09/2016

065-216503292-20160926-2016_DE_009-DE

B. Févere

Violard